

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 6 mars dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 14 novembre 2002 :

- ↳ Attribution d'un logement de fonction enseignant - Ecole Desceliers - Dieppe Titulaire : Monsieur Frédéric ELOY - Montant du loyer mensuel : 586,50 €
- ↳ Contrat de Ville - Cessation de la régie de recettes suite à l'enlèvement du photocopieur à monnayeur sur le site du pôle de services du Val Druel.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

<p><b>Vote du Budget primitif 2003 - Budget principal Budget du stationnement</b></p>
---

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose :

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la Loi d'Orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
- le projet de Budget Primitif 2003,
- l'état de la Dette,
- l'état des emprunts garantis,
- les états statistiques et financiers,
- l'état des Subventions,
- le rapport de synthèse établi par les services financiers,

Considérant :

- le Débat d'Orientation Budgétaire intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2003
- la réunion de la Commission n° 1 du 18 mars 2003,
- entendu le rapport de Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, présentant le projet du Budget,

### Budget Principal

Le Budget Général 2003 s'équilibre en Dépenses et en Recettes :

- 57 376 285,24 € en section de fonctionnement
- 25 580 509,58 € en section d'investissement

La répartition est la suivante :

### Section d'Investissement :

#### Dépenses :

- Restes à réaliser N - 1	5 339 507,34 €
- Résultat reporté	2 076 489,24 €
- Remboursement de la Dette	4 407 600,00 €
- Immobilisations corporelles et incorporelles	3 335 687,00 €
- Immobilisations en cours	7 255 661,00 €
- Autres Immobilisations	150 450,00 €
- Divers	45 735,00 €
- Charges à répartir –ICNE Etc.	2 969 380,00 €

---

25 580 509,58 €

Recettes :

- Restes à réaliser N - 1	4 356 522,00 €
- Affectation du résultat	3 059 474,58 €
- Dotations et subventions	3 720 416,00 €
- Emprunts	5 801 100,00 €
- Autres immobilisations financières	148 450,00 €
- Divers	45 735,00 €
- Opération d'ordre	3 258 023,38 €
- Virement de la section de fonctionnement	5 190 788,62 €
	<hr/>
	25 580 509,58 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

- Charges à caractère général	11 002 459,00 €
- Charges du personnel	23 022 810,00 €
- Charges de gestion courante	12 341 293,24 €
- Charges financières	2 104 000,00 €
- Charges exceptionnelles	827 151,00 €
- Dépenses imprévues	65 760,00 €
- Opération d'ordre	2 822 023,38 €
- Virement à la Section d'Investissement	5 190 788,62 €
	<hr/>
	57 376 285,24 €

Recettes :

- Produits des services	2 751 792,00 €
- Impôts et taxes	19 429 868,24 €
- Dotations et participations	26 547 502,00 €
- Autres produits de gestion courante	1 004 498,00 €
- Produits exceptionnels et autres	1 270 457,00 €
- Opérations d'ordre	2 712 168,00 €
- Résultat reporté	3 660 000,00 €
	<hr/>
	57 376 285,24 €

Budget du Service de Stationnement

Section de fonctionnement :

- Charges à caractère général	1 155 911,00 €
- Charges du personnel	182 085,00 €
- Autres charges	3 151,00 €
	<hr/>
	1 341 147,00 €

Recettes :

- Produits des services	141 200,00 €
- Impôts et taxes	800 000,00 €
- Dotations	93 488,00 €
- Autres produits	305 309,00 €
- Divers	1 150,00 €
	<hr/>
	1 341 147,00 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget principal et le budget du stationnement par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

<p><b>Budgets du service de l'eau et de l'assainissement Budget primitif 2003</b></p>
---

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi d'Orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002 portant création de la Communauté d'Agglomération de la région dieppoise,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2003 modifiant l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002,

Considérant que l'exercice, par la Communauté d'Agglomération de la région dieppoise, des compétences qui lui ont été transférées ne peuvent intervenir dans l'immédiat,

Il est proposé au Conseil Municipal que les Budgets du Service de l'Eau et de l'Assainissement soient établis pour l'année 2003 sur les bases du budget 2002 en ce qui concerne les dépenses et les recettes de fonctionnement, et sur la base des opérations ayant fait l'objet d'un engagement juridique avant le 31 décembre 2002 pour ce qui concerne l'investissement.

I) Budget de l'Eau :

Section d'Investissement :

Dépenses :

- Restes à réaliser 2002	180 945,41 €
- Résultat reporté	220 172,47 €
- Emprunts et dettes assimilés	140 100,00 €
- Dépenses imprévues	16 496,10 €
- Opérations d'ordre	48 479,82 €
	<hr/>
	606 193,80 €

Recettes :

- Restes à réaliser 2002	241 566,24 €
- Affectation du résultat	159 551,64 €
- Dotations aux amortissements ICNE	183 667,56 €
- Virement de la section de fonctionnement	21 408,36 €
	<hr/>
	606 193,80 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

- Charges à caractère général	63 400,00 €
- Autres charges de gestion	100 495,00 €
- Charges financières	37 080,82 €
- Opérations d'ordre	183 667,56 €
- Dépenses imprévues	39 731,25 €
- Virement à la section d'investissement	21 408,36 €
	<hr/>
	445 782,99 €



Recettes :

- Résultat reporté	4 832,17 €
- Produits de gestion	252 000,00 €
- Produits financiers	96 363,00 €
- Autres produits	44 108,00 €
- Opération d'ordre	48 479,82 €
	<hr/>
	445 782,99 €

II) Budget de l'Assainissement

Section d'Investissement :

Dépenses :

- Restes à réaliser 2002	322 024,58 €
- Résultat reporté	101 654,85 €
- Remboursement de la dette	346 900,00 €
- Opérations d'ordre	303 082,00 €
	<hr/>
	1 073 661,43 €

Recettes :

- Restes à réaliser 2002	217 062,00 €
- Affectation du résultat	206 617,43 €
- Opérations d'ordre	518 781,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	131 201,00 €
	<hr/>
	1 073 661,43 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

- Charges de gestion	498 600,00 €
- Charges du personnel	155 000,00 €
- Autres charges	519 338,00 €
- Charges financières	183 121,00 €
- Opérations d'ordre	518 781,00 €
- Dépenses imprévues	524 477,93 €
- Virement à la section d'investissement	131 201,00 €
	<hr/>
	2 530 518,93 €

Recettes :

- Produits de gestion	688 600,00 €
- Dotations – participations – divers	504 000,00 €
- Produits financiers	119 539,00 €
- Résultat reporté	915 297,93 €
- Opérations d'ordre	303 082,00 €
	<hr/>
	2 530 518,93 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget du service de l'eau et de l'assainissement par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Approbation du Budget Primitif 2003 du centre d'hébergement  
"Les Roches"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif du Centre d'hébergement les Roches, lequel a été préalablement approuvé par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 12 février 2003.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'Investissement :

Dépenses :

- Résultat reporté	1 521,45 €
- Immobilisations corporelles	6 404,00 €
	<hr/>
	7 925,45 €

Recettes :

- Amortissements	4 045,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	2 359,00 €
- Affectation du Résultat	1 521,45 €
	<hr/>
	7 925,45 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses

- Charges à caractère général	156 248,00 €
- Charges de personnel	143 700,00 €
- Charges financières	50,00 €
- Opérations d'ordre	4 045,00 €
- Virement à la section d'investissement	2 359,00 €
	<hr/>
	306 402,00 €

Recettes :

- Produits des services	250 135,00 €
- Dotations participations	42 692,00 €
- Autres produits	8 800,00 €
- Résultat reporté	4 775,00 €
	<hr/>
	306 402,00 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget du centre d'hébergement "Les Roches"

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Fiscalité locale 2003 - Vote des taux**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de maintenir pour 2003 les taux d'imposition 2002 des trois taxes locales.

L'état fiscal 1259 MI établi par la Direction des Services Fiscaux porte les indications suivantes :

### **Allocations compensatrices**

Taxe d'habitation :	
Personnes de condition modeste	715 508,00 €
Taxe foncière :	
Personnes de condition modeste	154 298,00 €
Zones franches urbaines, zones urbaines sensibles	417 167,00 €
Taxe professionnelle :	
Réduction de la fraction imposable des salaires	163 168,00 €
Abattement général de 16 % des bases	737 052,00 €
Total	<u>2 187 193,00 €</u>

### **Produit fiscal à taux constants**

Les taux de 2002 étant maintenus, le produit attendu est le suivant : 14 934 123,00 €

	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
Taxe d'habitation	17,60	4 625 984,00 €
Foncier bâti	39,90	10 255 896,00 €
Foncier non bâti	44,69	52 243,00 €
Total		<u>14 934 123,00 €</u>

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Création d'emplois de saisonniers - Année 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions des articles 3 et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, l'assemblée communale doit, pour permettre le recrutement d'agents saisonniers, décider de la création de ces emplois. La délibération doit en outre préciser les grades correspondant aux emplois créés, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération.

En conséquence, il conviendrait pour permettre le fonctionnement normal des services pendant les congés annuels des agents titulaires et pour répondre au surcroît de travail auquel doivent faire face les services en période estivale, de créer les postes saisonniers suivants :

Services Administratifs : **3 postes**

Service courrier : 1 poste  
Service Accueil : 1 poste  
Secrétariat Général : 1 poste

Fonctions d'accueil, secrétariat et service courrier

Grade : Agent administratif

Rémunération : Echelle 2 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent Administratif

Services Techniques : **5 postes**

Service Espaces Verts : 5 postes

Entretien et nettoyage des pelouses et plantations

Grade : Agent d'entretien

Rémunération : Echelle 2 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent d'entretien

Services Culturels et Animation Urbaine : **22 postes**

Etablissements culturels : 4 postes

1 poste à l'Eglise Saint-Rémi

2 postes au Petit Théâtre

1 poste à Dieppe Scène Nationale

Entretien des locaux et gardiennage

Grade : Agent d'entretien

Rémunération : Echelle 2 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent d'entretien

Château-Musée\* : 4 postes

3 postes aux caisses

1 poste en gardiennage

Surveillance des salles et tenue des caisses



Réseau des Bibliothèques\* : 5 postes

Accueil du public

\* Grade : Agent du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe

Rémunération : Echelle 2 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent du patrimoine

Gardiennage des squares : 2 postes

Entretien et nettoyage des pelouses et plantations

Grade : Agent d'entretien

Rémunération : Echelle 2 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent d'entretien

Service des Sports – Station Balnéaire : 3 postes

Fonctions d'accueil, cabines de déshabillage, tenue des caisses

Grade : Agent administratif

Rémunération : Echelle 2 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent Administratif

Service des Sports – Surveillance des bassins : 3 postes

Animation, encadrement et surveillance des installations

Grade : Educateur 2<sup>ème</sup> classe

Rémunération : Echelle 1<sup>er</sup> – Indice Brut 298

Niveau de recrutement exigé : Diplômés BEESAN

Service des Sports – Gymnase Delaune : 1 poste

Fonctions de gardiennage et d'entretien

Grade : Agent d'Entretien

Rémunération : Echelle 2 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'Agent d'Entretien

Sécurité Publique :

**2 postes**

Police Municipale :

2 postes

Surveillance des lieux publics

Grade : Gardien de police municipale

Rémunération : Echelle 3 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade de Gardien de police municipale

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 33 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Réhabilitation de la piscine Coubertin de Neuville lès Dieppe (clos et  
couvert, cheminement intérieur, filtration)  
Marché négocié de maîtrise d'œuvre**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que l'objectif de ce projet consiste à mettre aux normes la piscine Coubertin de Neuville les Dieppe ainsi que l'exige la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS). L'ensemble de ces travaux pourrait se décomposer comme suit :

- tranche ferme : travaux de mise aux normes sanitaires,
- tranche conditionnelle : travaux d'amélioration de l'accueil.

La Ville de Dieppe a donc engagé une consultation en vue de la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour ces travaux de réhabilitation de piscine.

Le mode de passation choisi était le marché de maîtrise d'œuvre sans concours passé sous la forme de marché négocié en application de l'article 74.II.2° alinéa du Code des Marchés Publics. La sélection était faite sur la base des compétences, moyens et références des candidats après avis d'un Jury.

Le 14 janvier 2003, le Jury se réunissait à l'Hôtel de Ville afin de procéder à l'ouverture des enveloppes contenant les candidatures et proposait de retenir les équipes suivantes :

Sport Loisir Concept/In Situ - Alpha Bet/Esec & Ataub - Sero.Site.Ida  
76/Curtet – Arcole/M. Kone - P.C.E. TECH/Chesnelong - Reber Sero  
Sicre/Mahé Verdure Thirel - Sicre. Sero/Japac – OTH/L. Martin –  
Sogeti/Groupe 3 - Gruet Ingénierie/Eric Lemarie

Après examen du rapport d'analyse des services techniques en date du 3 février 2003, le Jury réuni à nouveau le 12 février 2003 validait cette analyse mais souhaitait élargir la négociation aux candidats placés parmi les 4 premiers.

Il était décidé de retenir les équipes de maîtrise d'œuvre ci-dessous au regard des trois critères de sélection : compétences, références et moyens :

Sogeti et Groupe 3  
Gruet Ingénierie et Lemarie  
Sicre/Sero et Japac  
Sport Loisir Concept et In Situ

Le Jury confirmait également la proposition des services techniques d'écarter les autres équipes de maîtrise d'œuvre pour les motifs suivants :

- Sero/Site/Ida 76 & Curtet qui ne possède pas d'expérience en matière de construction de piscines,
- OTH et Martin dont l'architecte n'a effectué aucune réalisation de piscines,
- PCE Tech et Chesnelong dont l'expérience est limitée pour l'architecte (une seule référence),
- Reber/Sero/Sicre et Mahé/Verdure/Thirel qui ne possède pas d'expérience de travaux de réhabilitation de piscines,
- Arcole et Kone car l'architecte n'a effectué qu'une seule réalisation,
- Alpha Bet et Esec & Ataub dont les moyens humains et matériels n'ont pas été précisés (Esec)

Les négociations ont été engagées avec les quatre équipes de maîtrise d'œuvre qui ont été sélectionnées par le Jury.

Il leur a été demandé de remettre une offre d'honoraires pour une mission de base et une mission complémentaire, ceci sur la base des estimations respectives des 2 tranches : 324 000 €HT et 535 000 €HT.

Résultat des offres ci-après :

	<b>Sogeti</b>	<b>Gruet Ingénierie</b>	<b>Japac</b>
<b>mission de base €HT</b>	102 221,00	99 749,40	128 419,82
<b>mission complémentaire :</b>			
- EXE (étude d'exécution et de synthèse)	19 757,00	15 000,00	32 212,50
- OPC (ordonnancement pilotage coordination)	8 590,00	12 000,00	10 308,00
<b>Totaux €HT</b>	<b>130 568,00</b>	<b>126 749,40</b>	<b>170 940,32</b>

L'équipe Sport Loisir Concept ne donne pas suite pour deux raisons essentielles, d'une part le délai de réalisation du projet est trop serré et d'autre part, elle voit des difficultés de réalisation de ce projet en deux tranches.

Les trois autres équipes ont remis des offres cohérentes et homogènes.

Après interrogation auprès des entreprises, les équipes Gruet Ingénierie et Japac maintiennent leurs offres, Sogeti a finalisé son offre et diminué les montants pour la mission de base à 95 000 €HT et la prestation EXE à 17 180,00 €HT.

Les offres définitives sont les suivantes :

- Sogeti 120 770,00 €HT
- Gruet Ingénierie 126 749,40 €HT
- Japac 170 940,32 €HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Député-Maire à signer le marché négocié de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine Coubertin de Neuville lès Dieppe avec l'équipe Sogeti pour un montant de 120 770,00 € HT soit 144 440,92 €TTC,
- d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 413 – 2313 – 18002 – 3433.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Gestion globalisée du stationnement - changement de raison sociale  
Avenant n°9 à la convention n°90 0045 du 26 mars 1990**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 1990, le Conseil Municipal a adopté la convention de gestion globalisée du stationnement de la Ville de Dieppe et a autorisé M. le Maire à signer le contrat avec la société Sétex.

Différents changements de dénomination sociale sont intervenus depuis cette date :

- le 1<sup>er</sup> janvier 1994 : la Sétex est devenue la Compagnie Générale de Stationnement (avenant 4),
- le 1<sup>er</sup> janvier 1998 : la Compagnie Générale de Stationnement est devenue la Compagnie Générale de Stationnement Service (avenant 5),
- le 1<sup>er</sup> septembre 2000 : la Compagnie Générale de Stationnement Service est devenue Sogeparc Gestion (avenant 8)

Enfin, par décision de l'assemblée générale du 30 décembre 2002, la société Sogeparc Gestion est devenue Vinci Park Gestion.

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal :

- d'adopter la modification ci-dessus,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 9 à intervenir avec Vinci Park Gestion.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Travaux d'intervention sur les réseaux d'assainissement  
Avenant n°1 au marché n°01 244**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par marché n° 01.244 du 16 octobre 2001, la Ville de Dieppe a confié aux entreprises CFSP & Egica – groupées solidaires- la réalisation des travaux d'intervention sur le réseau d'assainissement de Dieppe. La CFSP a été désignée mandataire du groupement.

Le placement de l'entreprise Egica en redressement judiciaire s'est achevé le 7 novembre 2002 date à laquelle le Tribunal de Commerce de Dieppe s'est prononcé pour la cession de la société.

Une nouvelle société a été créée et la cession de la société Egica à la société Egica Réseaux est donc effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal :

1. d'adopter la modification ci-dessus,
2. d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec les entreprises CFSP & Egica Réseaux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Programme de construction de 13 logements rues Alexandre Ribot et  
d'Hébuterne - Convention Ville de Dieppe/Sodineuf Habitat  
Normand/Communauté d'Agglomération de la région dieppoise**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la poursuite du projet de restructuration du quartier des « Quatre Vents », Sodineuf Habitat Normand doit réaliser un programme de démolition-reconstruction de 13 logements locatifs individuels, situé rues A. Ribot et d'Hébuterne.

Afin de déterminer les modalités de prise en charge des travaux de voirie et réseaux divers, de cession de terrain et de répartition des réservations de logements entre les différents partenaires de l'opération, Sodineuf Habitat Normand a proposé une convention.

Ces dispositions sont les suivantes pour l'essentiel :

#### 1 - travaux de voirie et réseaux

La ville de Dieppe prend en charge les travaux de réalisation d'une voie de jonction entre les rues A. Ribot et d'Hébuterne, qui sera classée en domaine public, ainsi que divers travaux de réseaux sous domaine public, jusqu'en limite de propriété privée.

Pour ce qui est des travaux relevant de la compétence de la Communauté d'agglomération (eaux et assainissement), la convention tripartite précise que la ville de Dieppe exerce la maîtrise d'ouvrage au nom de cette collectivité.

#### 2 - cession du terrain

Sodineuf Habitat Normand, propriétaire de tous les terrains concernés cédera pour l'euro symbolique à la ville de Dieppe, l'emprise de la nouvelle voie ainsi que celle nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre Ribot.

#### 3 - réservation de logements

Sodineuf Habitat Normand s'engage à réserver à la ville de Dieppe 4 logements pour proposition d'attribution.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention proposée, jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention correspondante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Construction d'un immeuble de 14 logements locatifs 22 avenue  
Gambetta - convention Ville de Dieppe/Sodineuf Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que Sodineuf Habitat Normand doit réaliser une opération de construction d'un immeuble de 14 logements locatifs sur un terrain sis 22 avenue Gambetta, appartenant à la ville de Dieppe.

Afin de régler tous les aspects administratifs, techniques, financiers, fonciers, les engagements de chacune des parties, Sodineuf propose une convention pour entériner les accords conclus.

Ceux-ci impliquent pour la ville de Dieppe :

1 - la cession de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation du projet cadastrée section AD n° 22, et une partie de la n° 14, pour une contenance totale de 509 m<sup>2</sup>, estimée à 60 980 €

2 - le versement d'une participation au titre du logement social d'un montant de 91 470 €

3 - la réalisation par la ville de Dieppe de la réfection du trottoir, avenue Gambetta, y compris l'incorporation des gargouilles pour raccordement des eaux pluviales,

4 - en contrepartie, Sodineuf réserve à la ville de Dieppe pour proposition d'attribution, sur une durée de 20 ans, 4 logements.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention précitée,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Enquête publique au titre des installations classées - SARL Abrafer  
Avis de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 30*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la S.A.R.L. ABRAFER, dont le siège social est situé 39 rue de Stalingrad à Dieppe, a sollicité l'autorisation de poursuivre, à titre de régularisation, l'exploitation d'une activité de récupération, stockage, transformation de matières plastiques usagées et de ferrailles sur un site implanté à Dieppe, Parc du Talou, rue André Voisin.

Cette exploitation est soumise à autorisation conformément au code de l'environnement, notamment ses articles 511-1 et suivants, et le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande sur la base des dispositions de l'article 512-2 du même code, complétées par l'article 8 du décret du 21 septembre 1977.

Ce site, qui va créer un périmètre de restriction dans un rayon de 28 m (industrie) et de 36 m (E.R.P.) autour de l'activité, est situé au beau milieu du quartier Dieppe Sud.

Il est donc nécessaire de rappeler le contexte général qui a mené à la création de la ZAC Dieppe Sud.

### **1 - Stratégies et objectifs de la ville de Dieppe**

L'enquête préalable à la révision du P.O.S., a permis de mesurer l'enjeu que constitue la reconquête et la revalorisation du quartier Dieppe Sud.

- l'avenue Normandie Sussex constituera à terme l'entrée majeure de la ville avec l'arrivée, par la vallée de l'Arques, de la RN 27,

- les secteurs d'activités fragilisés de part et d'autre de l'avenue Normandie Sussex issus d'activités portuaires ont donné naissance à de nombreuses friches qu'il est nécessaire de valoriser,

- l'évolution des infrastructures ferrées qui créent de nouvelles opportunités foncières,

- l'implantation d'activités tertiaires (A.N.P.E., ASSEDIC, centre de tri de la Poste, Médecine du travail, Inspection du travail, nouveau lycée Emulation Dieppoise et CFA des métiers de l'automobile) amorce une extension des fonctions de centre ville vers le quartier Dieppe Sud.

Cette étude a mis en évidence la vocation des différents secteurs de ce quartier :

- au nord, zone de services et d'habitat,

- au sud, le reste du quartier en zone d'activités commerciales, tertiaires et d'industries légères.

### **2 - Création de la ZAC**

Par délibération en date du 28 janvier 1999, le Conseil Municipal de Dieppe décide de lancer une procédure de ZAC et définit les modalités de concertation de la population.

La ville approuve le bilan de la concertation et décide de poursuivre la procédure de création d'une ZAC en date du 25 mars 1999, sur les bases d'une procédure simplifiée, sans Plan d'Aménagement de Zone (le POS étant conforme aux aménagements et objectifs de la ZAC).

Par délibération en date du 5 mai 1999, la commune de Dieppe décide la création de la ZAC Dieppe Sud, et approuve son dossier de réalisation.

Par délibération en date du 5 mai 1999, la ville de Dieppe décide de concéder à la SEMAD l'aménagement de la ZAC.

### **3 – Modalités de réalisation du programme des équipements publics de la zone**

La zone à aménager s'étend sur une superficie de 38 hectares dont environ 14 hectares à reconverter et à recomposer. Son aménagement consiste en la restructuration du quartier, ceci par l'arrivée de nouvelles activités sur les anciennes friches industrielles.

#### **4 - Equipements publics prévus dans le programme des travaux (phases)**

4.1 réalisation d'une voie diagonale

4.2 aménagement de la rue de Stalingrad, construction du parvis et du parking du futur lycée Emulation Dieppoise

4.3 aménagement du quartier de la gare et du C.T.M.

4.4 prolongement de l'avenue Verte jusqu'à la gare de Dieppe et aménagement du parvis de la gare.

#### **5 - Modalités de financement des équipements publics de la zone**

Ces équipements sont financés à travers un bilan d'aménagement composé :

1 - de recettes provenant de la vente de terrains et d'une participation versée par la ville de Dieppe

2 - de dépenses pour constructions d'équipements publics et d'études nécessaires à leur réalisation.

La restructuration de Dieppe Sud passe par des acquisitions de friches et de terrains en vue de sa reconstitution foncière. Le bilan de la ZAC est donc actuellement déséquilibré et l'implantation d'une activité telle que ABRAFER va venir renforcer ce déséquilibre en bloquant la mise en commercialisation, à moyen terme, de 4 parcelles de terrain.

#### **6 - Incidences de l'implantation de l'activité ABRAFER sur les perspectives d'aménagement de la ZAC Dieppe Sud**

La mise en place d'un périmètre de restriction au sein de la ZAC va geler, pour longtemps encore, les perspectives de développement et de mutation du quartier. La rue commandant Caseau, nouvel axe structurant doit permettre à moyen terme d'aménager les 4 parcelles en question. De par leur position stratégique, ces parcelles à vocation tertiaire et/ou commerciale (activités de centre ville) constituent un élément essentiel des évolutions de la zone. Le périmètre de restriction bloquera inévitablement cette évolution.

D'un point de vue financier, le gel des terrains situés dans le périmètre de 36 mètres de l'activité ABRAFER, va accentuer le déséquilibre du bilan. Le terrain commercialisable étant rare et cher, la mise en place d'un périmètre de restriction accentuera les difficultés d'acquisition et de revente. Il en résultera un manque à gagner évident qui se répercutera sur les participations financières versées par la ville qui ne pourront que s'accroître. A terme, c'est une partie de la restructuration de ce quartier qui pourrait être compromise.



Au vu des arguments exposés ci-dessus, il est demandé au Conseil Municipal **de donner un avis défavorable** à la poursuite de l'activité de la société ABRAFER.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ Le groupe communiste et le groupe socialiste ne participent pas au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Travaux de voirie et réseaux divers dans le cadre de la construction  
de 15 logements rue Jean Mérault  
Avenant n°1 au lot n°1 (voirie-assainissement)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 14 décembre 2000, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de viabilisation dans le cadre de la construction de 15 logements individuels rue Jean Méréault à Neuville lès Dieppe.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise LORGERIL MILLOUR pour le lot n°1 « voirie assainissement » pour un montant de 62 766,95 €TTC.

Afin de réduire les coûts d'entretien des espaces publics, il a été décidé, à la demande du Centre Technique Municipal, de modifier les quantités des prestations suivantes :

- la mise en œuvre d'enrobé au niveau d'entrées charretières ainsi qu'au niveau de la sente piétonne au lieu du béton initialement prévu,
- la réalisation de trottoirs en rive de la voirie en lieu et place d'espaces verts plus difficiles à entretenir compte tenu des faibles surfaces concernées,
- la suppression des lignages de pavés sur la placette de contournement.

Ces modifications dans les quantités sont sans incidence sur le montant initial du marché passé avec l'entreprise LORGERIL MILLOUR mais occasionnent un allongement du délai de réalisation des travaux de trois mois.

Le présent avenant intègre, de la part de l'entrepreneur, le renoncement à tout recours ultérieur et à toute action contentieuse pour des faits antérieurs à sa signature.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les termes du présent rapport,
- et d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise LORGERIL MILLOUR, sans incidence sur le montant initial du marché.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 33 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance - financement des actions reconduites en 2003  
Foyer Duquesne "la Marelle"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la reconduction du Contrat Enfance est actuellement en renégociation entre la Ville et la CAF de Dieppe pour la période 2003-2006.

En l'attente de la signature de ce nouveau contrat et de façon à permettre la continuité des actions développées dans le cadre du contrat couvrant la période 2000-2002, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les modalités de financement selon l'échéancier prévu dans la convention en date du 13 mars 2001 et d'arrêter le budget prévisionnel 2003 pour « La Marelle ».

Le budget prévisionnel 2003 est arrêté comme suit :

Dépenses		Recettes	
Achats (administratives, autres)	2 977,00	Prestations de service CAF	8 414,00
Services extérieurs (assurance, documentation, location, travaux entretien)	10 222,00	Besoin de financement Contrat Enfance	102 724,00
Autres services extérieurs (frais postaux, déplacements)	1 100,00		
Impôts et taxes	5 120,00		
Charges de personnel	88 023,00		
Charges techniques (frais activités)	2 200,00		
Dotations aux amortissements	1 496,00		
Total	111 138,00	Total	111 138,00

Modalités de financement :

40 % du besoin de financement prévisionnel après délibération du Conseil Municipal  
50 % du besoin de financement prévisionnel en juin  
Le solde au vu du bilan financier de l'activité.

Imputation budgétaire :

Fonction 522          Nature 6574.24A          Service 326

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance - financement des actions reconduites en 2003  
ADDLE - gestion des centres de loisirs**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la reconduction du Contrat Enfance est actuellement en renégociation entre la Ville et la CAF de Dieppe pour la période 2003-2006.

En l'attente de la signature de ce nouveau contrat et de façon à permettre la continuité des actions développées dans le cadre du contrat couvrant la période 2000-2002, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les modalités de financement selon l'échéancier prévu dans la convention en date du 13 mars 2001 et d'arrêter le budget prévisionnel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2003.

La période septembre - décembre 2003 fera l'objet d'un financement ultérieur arrêté dans le cadre d'une contractualisation avec le titulaire retenu pour la délégation de service public lancée pour la gestion des centres de loisirs.

Le budget prévisionnel pour la période 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2003 est arrêté comme suit :

Dépenses		Recettes	
Activités éducatives	4 431,00	Participations familles	14 967,00
Alimentation	32 430,00	Prestation service CAF	15 079,95
Achats divers	1 785,00	Besoin de financement Contrat Enfance	55 086,59
Autres charges	148,00		
Autres services	5 572,00		
Impôts et taxes	1 340,54		
Salaires	31 542,00		
Charges sociales	7 885,00		
Total	85 133,54	Total	85 133,54

Modalités de financement :

40 % du besoin de financement prévisionnel après délibération du Conseil Municipal

50 % du besoin de financement prévisionnel en juin

Le solde au vu du bilan financier de l'activité.

Imputation budgétaire :

Fonction 522

Nature 6574.21

Service 326

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance - financement des actions reconduites en 2003  
Accueil et éveil en famille - accueil périscolaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la reconduction du Contrat Enfance est actuellement en renégociation entre la Ville et la CAF de Dieppe pour la période 2003-2006.

En l'attente de la signature de ce nouveau contrat et de façon à permettre la continuité des actions développées dans le cadre du contrat couvrant la période 2000-2002, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les modalités de financement selon l'échéancier prévu dans la convention en date du 13 mars 2001 et d'arrêter le budget prévisionnel 2003 de l'accueil périscolaire.

Le budget prévisionnel 2003 est arrêté comme suit :

Dépenses		Recettes	
Achats fournitures (administratives, autres)	35,00	Participation des familles	5 297,00
Services extérieurs (assurance, documentation, études et recherches, travaux entretien)	84,00	Prestations de service CAF	1 384,00
Autres services extérieurs - (honoraires, publicité, frais postaux, service bancaire, divers)	494,00	Produits divers	63,00
Impôts et taxes	367,00	Besoin de financement Contrat Enfance	7 013,00
Charges de personnel	12 753,00		
Autres charges	24,00		
Total	13 757,00	Total	13 757,00

Modalités de financement :

40 % du besoin de financement prévisionnel après délibération du Conseil Municipal  
50 % du besoin de financement prévisionnel en juin  
Le solde au vu du bilan financier de l'activité.

Imputation budgétaire :

Fonction 522                      Nature 6574.22                      Service 326

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance - financement des actions reconduites en 2003  
Maison Jacques Prévert**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la reconduction du Contrat Enfance est actuellement en renégociation entre la Ville et la CAF de Dieppe pour la période 2003-2006.

En l'attente de la signature de ce nouveau contrat et de façon à permettre la continuité des actions développées dans le cadre du contrat couvrant la période 2000-2002, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les modalités de financement selon les échéanciers prévus dans les conventions en date du 13 mars 2001 et d'arrêter les budgets prévisionnels 2003.

Les budgets prévisionnels 2003 sont arrêtés comme suit :

Camille Claudel :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires	48 388,74	Participations familles	686,02
Frais de fonctionnement	6 402,86	Prestations service CAF	2 286,74
Analyse de la pratique	1 524,49	Prestations Conseil Général	792,73
Frais de gestion	4 907,40	<b>Besoin de financement Contrat Enfance</b>	<b>57 458,00</b>
Total	61 223,49	Total	61 223,49

Petit Prévert :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires	55 211,35	Participations familles	823,22
Frais de fonctionnement	7 622,45	Prestation service CAF	2 241,00
Analyse de la pratique	1 524,49	Prestations Conseil Général	762,25
Frais de gestion	5 816,69	<b>Besoin de financement Contrat Enfance</b>	<b>66 348,51</b>
Total	70 174,98	Total	70 174,98

Extension été :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires	8 232,25	Participations familles	304,90
Frais de fonctionnement	1 270,41	Prestations CAF / Conseil Général	800,00
		Part subvention générale Ville/Conseil Général	3 730,76
		<b>Besoin de financement Contrat Enfance</b>	<b>4 667,00</b>
Total	9 502,66	Total	9 502,66

Fable :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires	54 146,00	Prestation CAF	6 900,00
		Conseil général : prise en charge mise à disposition Personnel	15 892,00
Frais de fonctionnement	4 250,00	<b>Besoin de financement Contrat Enfance</b>	<b>40 275,00</b>
Frais de gestion	4 671,00		
Total	63 067,00	Total	63 067,00

Extension été :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires	7 717,57	Participations familles	152,45
Frais de fonctionnement	2 540,82	Prestations CAF	1 500,00
		Part subvention générale Ville/Conseil Général	2 272,94
		<b>Besoin de financement Contrat Enfance</b>	<b>6 333,00</b>
Total	10 258,39	Total	10 258,39

Modalités de financement :

40 % du besoin de financement de l'année précédente (2002) dès le mois de janvier 2003  
50 % du besoin de financement prévisionnel après délibération du Conseil Municipal  
Le solde au vu du bilan financier de l'activité.

Imputation budgétaire :

Camille Claudel	Fonction 522	Nature 6574.24B	Service 326
Petit Prévert	Fonction 522	Nature 6574.24C	Service 326
Fable	Fonction 522	Nature 6574.24D	Service 326

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Fournitures scolaires des écoles maternelles et primaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que «La distribution gratuite des manuels scolaires à tous les élèves de l'Ecole Primaire est la conséquence logique du principe de l'obligation scolaire».

Dans les écoles primaires, le matériel et les fournitures à usage collectif sont obligatoirement à la charge des communes.

Par contre, les fournitures scolaires à caractère individuel sont à la charge des familles. Cependant, il est de tradition à Dieppe, comme dans la plupart des Communes de France, de doter les élèves des écoles primaires des fournitures individuelles utilisées en classe.

Il est proposé de revaloriser le crédit alloué par élève afin de prendre en compte la hausse variant de 2% à 3% sur le prix du papier et celui des petites fournitures.

Pour poursuivre la prise en compte de l'euro dans les manuels scolaires et l'enseignement des langues pour l'ensemble du cycle 3, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser le crédit « livres » de 1,22 €

Le crédit global à notifier aux écoles en 2003 s'élèverait à 122 763,65 €

	Crédits 2002	Crédits 2003
<b>Elémentaires</b>		
Livres + 1,22 €(langues)	11,43 €	12,65 €
Fournitures gratuites	17,53 €	17,85 €
<b>Ecoles en ZEP</b>		
Livres + 1,22 €(langues)	11,43 €	12,65 €
Fournitures gratuites	21,34 €	22,00 €
Crédit collectif Classe	144,06 €	145,00 €
<b>Crédit classe intégration</b>		
Classe	54,88 €	55,00 €
Elève	17,53 €	17,85 €
Poste Adaptation	83,85 €	84,00 €
<b>Crédit Ecole</b>		
(consommables informatique)	121,96 €	122,00 €
<b>Maternelles</b>		
Crédit élève	17,53 €	17,85 €
Crédit collectif classe	144,06 €	145,00 €
<b>Crédit Ecole</b>		
(consommables informatique)	60,98 €	61,00 €

Par ailleurs, il convient de doter les 4 réseaux d'aide intervenant sur la Ville, pour un montant de 4 482 € ainsi que celui de la médecine scolaire à hauteur de 335,39 €

La commission municipale n°4 du 18 février a validé ces propositions.

Le marché des fournitures scolaires est à renouveler en 2003.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Participation aux dépenses de l'école privée "la Providence"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la «Providence» est un établissement privé sous contrat d'association, située depuis la rentrée scolaire 1999/2000 sur le territoire de la commune de Saint Aubin sur Scie.

Le nombre d'enfants Dieppois et Neuvillais scolarisés à la «Providence» est de 65 pour l'année scolaire 2002/2003.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer aux frais de fonctionnement de cet établissement sur la base de 316,64 € par enfant, somme identique à celle versée en 1998/1999 lorsque l'école était encore sur Dieppe.

La participation de la Ville s'établit donc ainsi :

**316,64 € x 65 élèves = 20 581,60 €**

La commission municipale n°4 du 18 février a validé cette proposition.

Cette somme est à imputer au budget primitif 2003 au 212-6574.9-326

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Projets d'action éducative - enseignement secondaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que chaque année, des établissements du second degré sollicitent l'aide de la Ville pour mener à bien leurs différents projets.

La Commission municipale du 18 février a examiné ces projets et donné un avis favorable au financement des actions suivantes :

#### 1 - Lycée Pablo NERUDA (2 projets)

a) 22 élèves des classes de D.N.T.S.(Diplôme National de Technologie Spécialisé) se rendront en Angleterre (du 6 au 11 avril 2003) pour y étudier les démarches qualité et environnement des entreprises britanniques de la région de BATH qui sont certifiées ISO9000 et ISO14000. Le coût du séjour est de 4 881,20 € L'aide de la Ville est proposée à hauteur de **305 €**

b) 9 étudiants du lycée Pablo Neruda se lancent dans la fabuleuse aventure des trophées de robotique «E=m6» parrainée par la chaîne de télévision M6. Celle-ci aura lieu du 27 au 30 mai prochain. Le coût de l'opération est évalué à 7 010 € La somme symbolique et forfaitaire de **150 €** montrerait l'intérêt de la Ville pour cette initiative.

#### 2 - Lycée Jehan ANGO

L'an dernier, la Ville a subventionné le séjour de 25 jeunes en Tunisie avec pour thème « TUNIS-DIEPPE : d'un rivage à l'autre, imaginaires et réalités » visant à faire mieux connaître le monde méditerranéen et encourager un dialogue entre les adolescents.

Cette année, le lycée Jehan Ango reconduit cette initiative pour 26 jeunes, ainsi, 26 tunisiens viendront à Dieppe du 31 mai au 7 Juin. Les lycéens dieppois s'y rendront du 1<sup>er</sup> au 8 octobre. Le coût de ce projet s'élève à 22 125 €.

La somme de **450 €** permettrait également d'alléger la contribution des élèves.

#### 3 - Collège Albert CAMUS (2 projets)

a) En mai prochain, 40 jeunes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> se rendront en Espagne à Barcelone pour découvrir des institutions culturelles de proximité ou régionales. La dépense de ce voyage s'élève à 11 020 €

La somme de **400 €** permettrait d'alléger la contribution des élèves.

b) 32 élèves et 4 accompagnateurs de la Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté (S.E.G.P.A.) du Collège Camus organisent une sortie pédagogique entre Dieppe et Saint Valéry du 5 au 8 mai prochain (organisation d'un séjour en collectivité, découverte littorale par terre et par mer, camping, préparation et organisation d'un itinéraire, initiation à la navigation côtière sur un vieux gréement).

Le coût de cette sortie s'élève à 2 150 €

La somme de **250 €** diminuerait la contribution des familles.

#### 4 - Institut de Formation aux Carrières Administratives Sanitaires et Sociales

L'I.F.C.A.S.S. organise en fin d'année scolaire un voyage en Grande Bretagne dans la région du Kent à Canterbury et Maidstone pour 120 jeunes. Le voyage revient à 8 100 €

La somme de **360 €** montrerait le soutien de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions présentées ci-dessus et d'en prélever la somme totale soit **1 915 €** sur le crédit ouvert au Budget Primitif 2003 au compte 22.6574.3269 et de la verser aux établissements concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Mise en œuvre et fonctionnement d'un établissement d'accueil  
de jour des malades d'Alzheimer**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 33*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Dominique LETEURTRE, Conseillère Municipale Déléguée, expose que l'association A.S.A. Dieppe (Association de Soutien Alzheimer Dieppe), le Centre Communal d'Action Sociale de Dieppe et la Ville de Dieppe, entendent, ensemble, et en liaison avec les Lions Clubs de Dieppe (représentés au travers de leurs participations à l'association) mettre en œuvre et faire fonctionner un établissement d'accueil de jour des malades d'Alzheimer, dont la mission, hors aspect médical, serait d'accueillir à la journée des personnes atteintes de cette maladie au stade où un suivi médical permanent n'est pas requis, afin, d'une part d'apporter aide et soutien aux familles desdits malades, et, d'autre part, d'accompagner ces dits malades en proposant des activités appropriées à leur état de santé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la participation de la Ville de Dieppe à ce projet,
- d'autoriser la signature de la convention de partenariat (jointe en annexe) entre la Ville de Dieppe, le C.C.A.S. de Dieppe et l'Association A.S.A. Dieppe.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 3 abstentions (groupe socialiste)
- ☞ Le groupe communiste ne participe pas au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Modification du régime de la taxe de séjour  
Instauration de la taxe de séjour traditionnelle**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que par délibérations du Conseil municipal en date du 26 octobre 1989 et du 25 janvier 1990, la Ville de Dieppe a instauré la taxe de séjour forfaitaire.

Dans le double objectif d'une juste taxation et de pouvoir recueillir, à travers les déclarations des hébergeurs, des données précieuses relatives à l'offre d'hébergement touristique dans notre ville, il est proposé au Conseil municipal de modifier le mode de perception de la taxe et d'assujettir l'ensemble des natures d'hébergement à la taxe de séjour traditionnelle, dite au réel. Le redevable est le client, le logeur devient simple collecteur.

Par ailleurs, la loi de finances 2002 et les décrets du 24 décembre 2002 ont modifié la réglementation en matière de taxe de séjour, en fixant notamment un nouveau barème des tarifs par catégorie d'hébergement. Il convient de prendre en compte ces évolutions.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les dispositions suivantes :

Nouvelle grille de tarifs :

- Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes : 0,70 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil

- Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes : 0,55 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil

- Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes : 0,35 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil

- Hôtels de tourisme classés sans étoile, et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes : 0,25 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil

- Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance : 0,20 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil.

Les exonérations sont celles prévues réglementairement à savoir : les enfants de moins de 13 ans, les bénéficiaires de l'aide sociale, les mutilés, blessés et malades par suite de faits de guerre, les personnes exclusivement affectées aux malades, les colonies et centres de vacances collectifs, les voyageurs, représentants de commerce, fonctionnaires et agents de l'Etat que leur profession amènent à se rendre dans la commune.

La période de perception correspond à l'année civile entière.

Les dates de versement de la taxe de séjour par les hébergeurs à la Ville sont fixées, pour l'année n, au 20 juillet de l'année n et au 20 janvier de l'année n +1.



Toutes ces nouvelles dispositions s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003. Pour le premier trimestre de l'année 2003, les dispositions antérieures (taxe de séjour forfaitaire) restent de vigueur.

La présente délibération annule les délibérations antérieures concernant la taxe de séjour.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Avenant n°2 à la convention de mandat portant transfert de maîtrise  
d'ouvrage pour l'aménagement d'aires et de services d'accueil  
touristique sur Dieppe avec le Pôle de Développement Touristique**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> mars 2001, la ville de Dieppe a approuvé l'intervention d'une convention de mandat portant transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'aires et de services d'accueil touristique sur Dieppe - 1<sup>ère</sup> tranche - avec le Pôle de Développement Touristique du site de Dieppe.

Considérant le caractère d'urgence de cette opération qui doit être menée à terme avant le début de la saison touristique 2003, et les termes de l'arrêté préfectoral du 13 février 2003 relatif aux conditions de transfert des compétences au profit de la Communauté d'Agglomération de la région dieppoise, le Conseil Municipal, par délibération du 6 mars dernier, approuvait la passation d'un avenant n° 1 à cette convention de maîtrise d'ouvrage, le projet d'aménagement initial ayant connu quelques modifications (changement de lieu et du montant de l'action).

Or, depuis, le montant total des travaux a été de nouveau modifié pour permettre l'extension de la surface enrobée.

Le coût de ces travaux complémentaires s'élève à 39 856,47 €TTC, portant ainsi le montant total de l'action à 124 778,60 €TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver cette modification,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention portant transfert de maîtrise d'ouvrage avec le PDT.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Recyclage des documents et jeux "désherbés" des bibliothèques-  
ludothèques municipales vers d'autres structures municipales et les  
bibliothèques centres documentaires des écoles maternelles  
et primaires de Dieppe et Neuville**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que dans les bibliothèques-ludothèques, il est nécessaire d'être vigilant au maintien de la qualité matérielle des documents et des jeux, tout comme à la pertinence éditoriale des collections.

Pour ce faire, des opérations de « désherbage » régulières, pouvant donner lieu à des ventes publiques, permettent d'ôter des collections les documents et jeux défraîchis, détériorés, les doublons qui ne se justifient plus tout comme les documents dont les données sont devenues obsolètes.

Le « désherbage » est une opération bibliothéconomique régie par des critères codifiés et répertoriés dans les ouvrages professionnels en usage dans les bibliothèques-ludothèques.

Le principe d'une vente périodique pour les bibliothèques-ludothèques municipales, de documents et de jeux lors de manifestations organisées par le Ministère de la culture ou la Ville de Dieppe (cf. délibérations du 27 février 1992 et du 07 avril 2002) demande, à ce jour, à être précisé.

Au regard des partenariats bibliothèques-ludothèques avec les services sociaux, les structures petite enfance de la ville ainsi qu'avec les écoles maternelles et primaires de la Ville de Dieppe, il apparaît que certains livres, revues, jeux... ôtés des collections des bibliothèques-ludothèques après « désherbage », pourraient utilement venir compléter les fonds des foyers RPA, haltes-jeux, bibliothèques centres documentaires (BCD) des écoles, etc.

Ces structures pourront donc faire une demande d'attribution de livres & de jeux recyclés suivant une rotation d'une année sur trois.

Cette demande sera examinée par une commission composée de l'Adjoint en charge de la culture, de l'Adjoint en charge du monde scolaire, de la Direction du Réseau des bibliothèques-ludothèques et de la Direction du service enseignement-enfance.

En ce qui concerne les écoles maternelles et primaires dieppoises, seront croisés les critères suivants :

- Pour les livres : l'appartenance à la ZEP, l'existence de projets d'école autour du livre, la possibilité d'accès à la BCD sur le temps du midi, l'existence d'un partenariat étroit avec le réseau des bibliothèques-ludothèques.
- Pour les jeux : l'appartenance à la ZEP, les possibilités d'accueil pré et post scolaire, l'organisation d'animations sur le temps du midi ainsi que l'existence d'un partenariat avec le réseau des bibliothèques-ludothèques.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser les bibliothèques-ludothèques à constituer, dans le magasin de la médiathèque Jean Renoir, une réserve destinée à alimenter pour partie les structures mentionnées au paragraphe précédent,

- de valider les modalités d'attribution desdits documents et jeux à ces structures.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Syndicat intercommunal pour la gestion et le développement d'un  
centre informatique - désignation d'un représentant supplémentaire  
de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 30*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 14 novembre 2002, le Conseil Municipal désignait deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la ville de Dieppe au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la gestion et le développement d'un centre informatique, à savoir :

- Délégués titulaires : M. Jean BAZIN et M. Laurent MARTIN
- Délégués suppléants : Mme Béatrice SAINT PAUL et M. Ludovic DIETSCH

Toutefois, les statuts modifiés tels que soumis par cet établissement public de coopération intercommunale et approuvés par délibération du conseil municipal de la ville de Dieppe en date du 26 juin 2001 n'ont pas été validés par l'autorité préfectorale.

Par conséquent, il y a lieu d'appliquer les statuts précédemment en vigueur, lesquels prévoient, en l'article 6, que la ville de Dieppe est représentée par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Conformément à l'article L 5211 - 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est donc invité à élire, à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires.

Candidates :

Titulaire : Mme Jacqueline SVRCEK

Suppléante : Mme Dominique LETEURTRE

**Après vote au scrutin majoritaire, sont élues par 27 voix :**

**Titulaire : Mme Jacqueline SVRCEK  
Suppléante : Mme Dominique LETEURTRE**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Prorogation temporaire de l'exercice par la Ville de Dieppe des compétences transférées - Conventions à intervenir entre la Ville de Dieppe et la Communauté d'Agglomération de la région dieppoise**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ (jusqu'à la question n°6), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS, Mme LOOS, M. ANCELOT, M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°7), M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, Mme TESTELIN à M. GRUEL, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT, Mme LOOS à Mme COTIGNY, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE (à partir de la question n°7), M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la communauté d'agglomération de la région dieppoise a été créée par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2002.

Toutefois, l'exercice par la communauté d'agglomération des compétences qui lui ont été transférées ne pouvant intervenir effectivement dans l'immédiat, Monsieur le Préfet de la Seine Maritime a précisé, par arrêté en date du 13 février 2003 que « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale concernés par les compétences transférées conservent leurs pouvoirs et leur qualité d'ordonnateur jusqu'au 31 mars 2003 pour les compétences transférées ou à la date de définition de l'intérêt communautaire pour les compétences devant en faire l'objet ».

En outre, l'article 6 de cet arrêté préfectoral dispose qu'au-delà de cette date du 31 mars 2003 ou de la définition de l'intérêt communautaire, l'intervention des communes et des établissements publics de coopération intercommunale préexistants ne pourra s'exercer que dans un cadre conventionnel.

Considérant :

- Qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public en attendant que la communauté d'agglomération de la région dieppoise dispose des moyens administratifs lui permettant d'exercer de manière effective les compétences transférées,
- La délibération adoptée par le conseil communautaire lors de sa séance en date du 4 mars dernier et autorisant son Président, Monsieur Jean Dasnias à passer des conventions avec les communes et établissements publics de coopération intercommunale préexistants afin de leur permettre de continuer à exercer les compétences transférées et ce, jusqu'à ce que la communauté d'agglomération dispose des moyens nécessaires à l'exercice de ses compétences,

Il est proposé au Conseil Municipal,

1°) de poursuivre l'exercice des compétences transférées jusqu'à ce que la communauté d'agglomération nouvellement créée soit en mesure d'assumer de manière effective ses compétences statutaires,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces et conventions susceptibles d'intervenir à cet effet avec la communauté d'agglomération de la région dieppoise

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mars 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

